

VISITE DE L'ATELIER, CEAPC ET PREPARATION DE VOTRE SEJOUR

Après confirmation du séjour (**règlement de l'acompte qui finalise et confirme le séjour**), l'accueil des enseignants ou professeurs pour l'élaboration des projets se fera **au moins 7 semaines** pour les écoles du Finistère et 10 semaines pour les écoles Hors Finistère, **avant le début du séjour**.

Dans le cas d'une annulation pour cause Covid 19 :

Aucun frais ne sera engagé, le montant de l'acompte fera l'objet d'un remboursement.

Le responsable pédagogique de l'Atelier, CEAPC vous contactera en amont dans les meilleurs délais afin de respecter ceux préconisés par les services des classes de découvertes de l'Education Nationale.

Les rencontres responsable pédagogique – enseignants professeurs ont lieu généralement sur place, le mercredi après-midi à partir de 13H30.

Pour les établissements scolaires trop lointains, les échanges sur le projet pédagogique peuvent se faire par téléphone ou visio (Teams) après avoir convenu d'une plage horaire.

La visite du centre (ateliers – hébergement...) sera proposée avec la personne chargée de l'Hébergement. Des informations vous seront données, mais seront de nouveau transmises le premier jour de votre arrivée (consignes de sécurité – N° de téléphone d'appels d'urgence).

Un référent sécurité est présent sur le site de 21H00 à 7H00 du matin pendant votre séjour.

Vous vous entretiendrez avec le responsable pédagogique au sujet du contenu du projet, et selon les options choisies (qui restent facultatives) de la coordination avec des interventions extérieures (ex. : en soirée : soirée conte – théâtre d'objets – rencontre avec un Artiste – recherches autour de la démarche artistique d'un artiste...) ou de sorties (visites d'expositions à Quimper (Musées – Ateliers d'artistes) ou alentours (sites patrimoniaux))

Un programme des activités envisagées en concertation avec les enseignants sera adressé ensuite à l'école par mail.

Pour rappel, les dossiers de demande de sorties scolaires doivent être déposés à la **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale**, (B.O hors série n°7 du 23/09/99 – circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999).

- **cinq semaines** avant le séjour pour les établissements **du Finistère**
- **huit semaines** avant le séjour pour les établissements **d'autres départements**

Sur la page « ressources enseignants » de notre site internet (www.ceapc.com), vous accéderez aussi à tous les documents nécessaires à la constitution de votre dossier et à la préparation de votre séjour.



Au cours des différents échanges qui suivront la première prise de contact avec l'Atelier, CEAPC, **n'hésitez pas à nous contacter par mail en précisant chaque fois le nom de l'école** et la ou les classes concernée(s) par un séjour : le délai de réponse en dépend. Merci

Les chèques-vacances sont acceptés

Pour la partie administrative (réservations – organisation des séjours) : bonjour@ceapc.com

Pour la partie pédagogique et artistique : fgoujon@ceapc.com